

Guillaume CADART
Président CFTC Transports

president@cftctransports.fr
06 61 68 88 21

Montrouge, le 19 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SALAIRES & INDEMNITÉS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT DANS LE TRM : LA CFTC DIT NON !

La CFTC ne signera pas les accords NAO 2026 et les accords sur les indemnités de frais de déplacement proposés dans la branche du transport routier de marchandises. Ce refus répond à une conviction simple : le travail doit permettre de vivre dignement et la négociation doit se faire dans le respect mutuel.

LE TRAVAIL MÉRITE UN SALAIRE JUSTE

Conducteurs, manutentionnaires, agents d'exploitation : leur engagement fait tourner l'économie du pays, souvent au prix de longues journées loin de leur famille. Leur salaire doit le refléter. Or, depuis 2023, le SMIC a été revalorisé à plusieurs reprises. Dans la branche, les salariés ont toujours obtenu moins. En 2026, la partie patronale a même refusé une augmentation de 1 %. Ce refus en dit long sur la considération portée aux salariés. La proposition actuelle ne corrige pas ce décalage. Elle laisse une grande partie des salariés collée au SMIC et la prochaine revalorisation du minimum légal suffira à effacer le peu d'écart gagné.

DES INDEMNITÉS DE FRAIS DE DÉPLACEMENT QUI SUIVENT LE COÛT DE LA VIE

Un salarié ne doit pas financer de sa poche les frais liés à son travail. Repas, nuitées, déplacements : leur prise en charge doit au minimum suivre la hausse des prix. Toute revalorisation inférieure à l'inflation est, dans les faits, une baisse.

UN ENGAGEMENT QUI DOIT VALOIR POUR LES DEUX PARTIES

Un accord engage chaque signataire. La clause de revoyure proposée protège surtout les employeurs et ne permet pas, en pratique, de rouvrir la discussion si la situation des salariés se dégrade. La CFTC ne peut signer un texte dont l'équilibre est à sens unique.

CE QUE PROPOSE LA CFTC TRANSPORTS

Attachée au dialogue social, la CFTC est prête à revenir à la table des négociations dès que les conditions seront réunies :

- **reconstruire une grille** qui maintienne un écart significatif avec le SMIC et récompense l'expérience et la qualification ;
- **indexer les frais** sur l'évolution des prix ;
- **inscrire un rendez-vous** de suivi équilibré, que chaque partie puisse réellement activer.

ET LES POUVOIRS PUBLICS ?

Ils ont aussi leur part de responsabilité. Les allègements de cotisations sur les bas salaires et la déduction forfaitaire spécifique (DFS) sont financés par la collectivité. Ils doivent encourager la progression des salaires et non entretenir des grilles bloquées au niveau du minimum.

POUR LA CFTC, UNE ENTREPRISE QUI RESPECTE SES SALARIÉS EST UNE ENTREPRISE QUI DURE. C'EST DANS CET ESPRIT QU'ELLE CONTINUERA DE PORTER LA VOIX DES SALARIÉS DU TRANSPORT.

© FGT CFTC 2026 - Visuels CFTC, Magnific & Flaticon

www.cftc-transports.com

29, avenue Henri Ginoux
92120 MONTROUGE

01 41 48 50 73
transports@cftc.fr